

SELECTION EURO CLIMAT (JANVIER 2023)

REPORTING

Communication
Publicitaire

31/03/2024

STRUCTURÉ ■

Article 8 ■

Données clés (Source : Amundi)

Forme juridique : **Fonds Commun de Placement (FCP)**
Classification AMF : **Fonds à formule**
Droit applicable : **de droit français**
Code ISIN : **FR001400DG60**
Affectation des sommes distribuables : **Capitalisation**
Garant : **AMUNDI FINANCE**
Devise de référence de la classe : **EUR**
Actif géré : **37,51 (millions EUR)**
Unité de la première souscription : **0 Part(s)**
Périodicité de calcul de la VL : **Quotidienne**
Société de gestion : **Amundi Asset Management**
Eligibilité : **Compte-titres, Assurance-vie**
Eligible PEA : **Oui**
Frais d'entrée (maximum) : **2,00%**
Frais courants : **1,55%**

Données Clés - Fonds à formule (Source : Amundi)

Date de lancement : **21/04/2023**
Durée de vie : **8 ans (hors cas de remboursement automatique anticipé)**
Date d'échéance : **21/04/2031**
Nature de la protection : **Aucune**
Date De Sortie Conditionnelle : **17/04/2025
21/04/2027
20/04/2029**

Indicateur de risque (Source : Fund Admin)



Risque le plus faible

Risque le plus élevé



L'indicateur de risque part de l'hypothèse que vous gardez le produit pendant 8 ans.

L'indicateur synthétique de risque permet d'apprécier le niveau de risque de ce produit par rapport à d'autres. Il indique la probabilité que ce produit enregistre des pertes en cas de mouvements sur les marchés ou d'une impossibilité de notre part de vous payer.

En cas de rachat avant l'échéance, le porteur prend un risque non mesurable a priori, le prix de vente étant fonction des marchés ce jour-là. Le prix pourra être très différent (inférieur ou supérieur) du montant résultant de l'application de la formule.

Objectif d'investissement

Ce fonds est une alternative à un investissement risqué de type purement « actions », et présente un risque de perte en capital.

Sélection Euro Climat (Janvier 2023) est un fonds à formule dont la performance dépend de l'évolution de l'indice S&P Eurozone 50 Paris-Aligned Climate Select 3.75% Decrement (« l'Indice »), indice boursier regroupant les 50 entreprises européennes sélectionnées parmi les plus grandes capitalisations de la zone euro. L'indice est conforme aux exigences de l'Accord de Paris sur le climat.

L'objectif est de bénéficier :

- A horizon 2 ans, le **17 avril 2025**, si la Performance 2 Ans ⁽¹⁾ de l'Indice est positive ou nulle, de la Valeur Liquidative de Référence ⁽²⁾ majorée d'un gain fixe ⁽³⁾ de 11%⁽⁴⁾ (soit un taux de rendement annuel de 5,39%⁽⁴⁾) ;
- Sinon, à horizon 4 ans, le **21 avril 2027**, si la Performance 4 Ans ⁽¹⁾ de l'Indice est positive ou nulle, de la Valeur Liquidative de Référence ⁽²⁾ majorée d'un gain fixe ⁽³⁾ de 22%⁽⁴⁾ (soit un taux de rendement annuel de 5,10%⁽⁴⁾) ;
- Sinon, à horizon 6 ans, le **20 avril 2029**, si la Performance 6 Ans ⁽¹⁾ de l'Indice est positive ou nulle, de la Valeur Liquidative de Référence ⁽²⁾ majorée d'un gain fixe ⁽³⁾ de 33%⁽⁴⁾ (soit un taux de rendement annuel de 4,87%⁽⁴⁾) ;
- Sinon, à horizon 8 ans, le **21 avril 2031** :
 - si la Performance 8 Ans ⁽¹⁾ de l'Indice est négative ET si l'Indice a baissé⁽¹⁾ de plus de 40% à l'issue des 8 ans, de la Valeur Liquidative de Référence ⁽²⁾ diminuée de l'intégralité de la baisse de l'Indice ⁽⁴⁾. **L'investisseur subit alors une perte en capital égale à l'intégralité de la baisse de l'indice** ;
 - si la Performance 8 Ans de l'Indice est négative ET si l'Indice n'a pas baissé de plus de 40% à l'issue des 8 ans, de la Valeur Liquidative de Référence ⁽²⁾ ⁽⁴⁾ ;
 - si la Performance 8 Ans de l'Indice est positive ou nulle, de la Valeur Liquidative de Référence ⁽²⁾ majorée d'un gain fixe ⁽³⁾ de 44%⁽⁴⁾ (soit un taux de rendement annuel de 4,66%⁽⁴⁾).

En cas de sortie anticipée (hors échéance conditionnelle réalisée à 2, 4 ou 6 ans du fait de la stabilité ou de la progression de l'Indice), la valeur de votre placement sera fonction des conditions de marché ce jour-là, avec une éventuelle perte en capital non mesurable a priori. Des frais de sortie seront par ailleurs appliqués : 1%.

⁽¹⁾ Définition précise au paragraphe « Description de la formule » du Prospectus du fonds.

⁽²⁾ La Valeur Liquidative de Référence correspond à la plus haute valeur liquidative du FCP (hors frais d'entrée) établie entre le 5 janvier 2023 inclus et le 21 avril 2023 inclus.

⁽³⁾ Appliqué à la Valeur Liquidative de Référence.

⁽⁴⁾ Hors frais d'entrée (CTO/PEA/PERI CTO), hors frais du contrat d'assurance vie (frais sur versement, frais d'arbitrage, frais de gestion et cotisation de la garantie décès) et de la fiscalité liée au cadre d'investissement

Sélection Euro Climat (Janvier 2023) constitue une alternative à un investissement risqué de type purement « actions ».

En souscrivant à ce fonds, l'investisseur accepte de plafonner ses gains éventuels à un montant fixe prédéterminé en contrepartie d'une protection en cas de baisse à échéance de l'Indice jusqu'à 40%. En cas de baisse de l'Indice de plus de 40% à l'échéance de 8 ans, l'investisseur subira l'intégralité de la baisse de l'Indice.

La durée de vie maximum du fonds est de 8 ans avec une sortie conditionnelle à 2, 4 ou 6 ans en fonction de l'évolution de l'Indice. L'investisseur doit donc disposer d'un horizon de placement de 8 ans. Les performances du fonds sont plafonnées.

VL de référence * : **100,7548**

Date VL encours FAF : **28/03/2024**

VL : **104,7428**

Evolution depuis l'origine : **4,74%**

* La valeur liquidative de référence correspond au prix d'une part au lancement de la formule (hors frais).



www.amundi.fr

Document destiné aux investisseurs "non professionnels"

STRUCTURÉ ■

Avertissement

Document simplifié et non contractuel, destiné à être remis exclusivement aux porteurs de parts. Les caractéristiques principales du fonds sont mentionnées dans sa documentation juridique, disponible sur le site de l'AMF ou sur simple demande au siège social de la société de gestion. La documentation juridique vous est remise avant toute souscription à un fonds. Investir implique des risques : les valeurs des parts ou actions des OPC sont soumises aux fluctuations du marché, les investissements réalisés peuvent donc varier tant à la baisse qu'à la hausse. Par conséquent, les souscripteurs des OPC peuvent perdre tout ou partie de leur capital initialement investi. Il appartient à toute personne intéressée par les OPC, préalablement à toute souscription, de s'assurer de la compatibilité de cette souscription avec les lois dont elle relève ainsi que des conséquences fiscales d'un tel investissement et de prendre connaissance des documents réglementaires en vigueur de chaque OPC. La source des données du présent document est Amundi sauf mention contraire. La date des données du présent document est celle indiquée en tête du document sauf mention contraire.



STRUCTURÉ ■

APPROCHE ESG RETENUE

Le fonds est géré de manière indiciaire par rapport à l'Indice par le biais d'une réplique directe en investissant environ 100% de son actif dans les actions de l'Indice aux Dates de Constatation Initiale (1) et en restant à tout moment investi dans les actions de l'Indice. Le Fonds contracte également plusieurs instruments financiers à terme (produits dérivés) qui lui permettent d'obtenir à l'échéance un montant qui permet de réaliser l'objectif de gestion. L'actif du fonds ne sera ainsi pas investi à 100% en permanence dans les actions composant l'indice du fait de l'utilisation des dérivés.

L'OPCVM est classé article 8 au sens du Règlement (UE) 2019/2088 sur la publication d'informations en matière de durabilité dans le secteur des services financiers (dit « Règlement Disclosure »).

Le fonds adopte une approche en sélectivité par rapport à son univers d'investissement, le SBF 120, en excluant au minimum 20% des entreprises les moins respectueuses de l'environnement. Au minimum 90% des titres en portefeuille bénéficient d'une notation sur des critères extra-financiers.

Limitations de l'approche retenue : l'approche en sélectivité n'exclut aucun secteur d'activité a priori et l'OPCVM peut ainsi être exposé à certains secteurs controversés. Le fonds intègre le facteur environnement dans son processus d'investissement à l'exclusion des autres facteurs de durabilité.

Commentaire de gestion

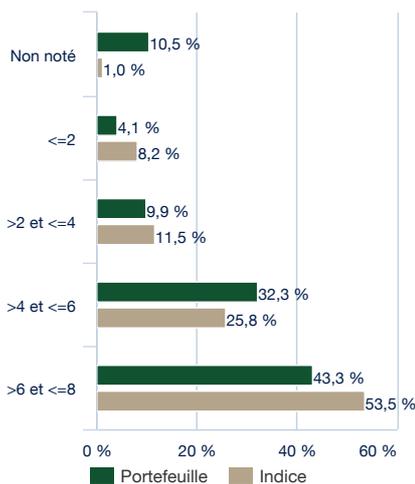
Conformément à la stratégie d'investissement, le gérant du fonds modifie la composition du portefeuille d'actions en cas de révision de l'indice sous-jacent. En ligne avec la recomposition de l'indice, le portefeuille d'actions a été revu :

Sortie des actions :
Amadeus IT Group SA
Energias de Portugal SA
Terna SpA

Entrée des actions :
Cap Gemini SE
Ryanair Holdings Plc
UCB SA

Les valeurs composant le portefeuille d'actions ont été repondérées afin que l'ensemble des valeurs aient un poids identique

Distribution des notations environnement de CDP* des actions



Notation des actions en portefeuille

	Portefeuille	Notation environnement de CDP*
ING GROEP NV	2,23%	
BANCO SANTANDER SA	2,23%	8,00
BNP PARIBAS	2,22%	6,00
BANCO BILBAO VIZCAYA ARGENTA	2,20%	6,00
INDUSTRIA DE DISENO TEXTIL	2,20%	6,70
UNICREDIT SPA	2,16%	6,00
ADIDAS AG	2,14%	5,70
PROSUS NV	2,13%	
ALLIANZ SE-REG	2,10%	
INTESA SANPAOLO	2,09%	8,00
DSM-FIRMENICH AG	2,07%	
ADYEN NV	2,07%	0,00
BAYER AG-REG	2,06%	7,00
AXA SA	2,05%	6,00
IBERDROLA SA	2,05%	7,00
FERRARI NV MILAN	2,05%	4,00
MUENCHENER RUECKVER AG-REG	2,02%	4,00
UCB SA	2,02%	6,00
SANOFI	2,01%	5,00
HERMES INTERNATIONAL	2,01%	7,30
UPM-KYMMENE OYJ	2,00%	8,00
ESSILORLUXOTTICA	2,00%	0,00
RYANAIR HOLDINGS IRL	2,00%	6,00
HEINEKEN NV	1,99%	7,50
MERCK KGAA	1,99%	6,00
SAP SE / XETRA	1,98%	7,00
BEIERSDORF AG	1,97%	8,00
DHL GROUP (XETRA)	1,97%	6,00
DANONE	1,96%	8,00
ANHEUSER-BUSCH INBEV SA/NV	1,95%	8,00
VINCI SA (PARIS)	1,95%	6,00
MERCEDES-BENZ GROUP AG	1,95%	4,70
DEUTSCHE TELEKOM NAM (XETRA)	1,95%	8,00
KONE OYJ-B	1,94%	4,00
WOLTERS KLUWER	1,94%	4,00
KONINKLIJKE AHOLD DELHAIZE	1,93%	4,30
SCHNEIDER ELECT SE	1,93%	7,00
ENEL SPA	1,93%	7,00
L OREAL	1,93%	8,00
LVMH MOET HENNESSY LOUIS VUI	1,93%	8,00
SIEMENS HEALTHINEERS AG	1,92%	
DEUTSCHE BOERSE AG	1,91%	6,00
BAYERISCHE MOTOREN WERKE AG	1,91%	2,30
PERNOD RICARD	1,91%	6,50
KERRY GROUP PLC-A	1,89%	6,30
ASML HOLDING NV	1,88%	5,00
DASSAULT SYSTEMES SE	1,88%	6,00
CAPGEMINI SE	1,85%	8,00
STMICROELECTRONICS/I	1,79%	7,00
KERING	1,72%	7,00

*Euronext calcule une notation Environnement pour chaque entreprise en se basant sur la moyenne de ses notes CDP sur les thèmes pour lesquels elle a été sollicitée. C'est sur cette note Euronext que sont sélectionnées les 40 entreprises les plus respectueuses de l'environnement qui composeront l'indice Euronext® CDP Environment France EW Decrement 5%.